



# Planeurs Paray Bourgogne Sud

## PPBS tarifs 2023 (Applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2022)

	Inscription à l'année			Pilote de passage	Pilote privé
	- 25 ans	+25 ans	Remarques		
inscription club	50 €	50 €		50 €	50 €
Cotisation frais de fonctionnement	160 €	220 €	- Réduction 20% à la 2 <sup>ème</sup> inscription / famille et suivantes (certificat de scolarité)	ANEPVV) 60 € (Fonctionnement) 25 € / jour (2)	220 €
Licence	89.05 €	DUO : 116.34 €	10000 €	Obligatoire	Obligatoire si utilisation planeur club
Assurance	94.00 €	DUO : 121.35 €	15000 €		
	123.30 €	174.74 €	10000 €		
	157.55 €	179.69 €	15000 €		
	200.87 €	208.99 €	30000 €		
	244.19 €	243.24 €	50000 €		
		286.56 €	75000 €		
		329.88 €	100000 €		
Forfait Vol planeur	Forfait illimité	Forfait 10h	Prix de l'heure après le forfait 10 h : Réduction de 10% de 10 à 15h 25% de 15 à 20h 60% de 20 à 25h 80% de 25 à illimité	25 € / heure	Forfait 10h
	250 €	250 €			250 €
<b>TOTAL</b>	<b>460 € + licence - Bourses (1)</b>	<b>520 € + licence</b>		<b>110 € + 25 € / jour Maxi 10 jours (+heures vol)</b>	<b>520 € + licence</b>

### Vol initiation et formules

Vol d'initiation	90.00 €
Formule stage 3 vols	220 €
Formule stage 6 vols	400 € (320 € pour les moins de 25 ans)

### Remorquage planeur

Centième d'heure de remorqué standard	2.80 € (3)
Centième d'heure remorqué dévachage	1.85 €

### Divers

Heure de vol planeur	25 € de l'heure
Heure de vol MOTOPLANEUR	Moteur 50 € - Cellule 25 €
Dévachage route	0.25 € / km
Heure de vol MS893 en VFR	185 €
Vols extérieur : 6 vols de 1h	200 € + 25 €/ heure supplémentaire (tarif hors remorquage)
Stationnement machine dans le hangar carnet de vol	Monoplace 320 € - biplace 420 €/année - Démonté 200 € 20 €

(1) Bourses moins de 25 ans : Lâché 100 € - Pass Planeur : 150 € (200 € si BIA) - SPL : 150€ (200 € si BIA) – Lâché campagne : 300 €

(2) Frais à concurrence de 220 € maximum

(3) Ces tarifs sont susceptibles de modification en cours d'année, suivant le coût de l'essence, augmentation assurances ou abonnements divers.

- Le forfait de 10 heures est obligatoire, dès l'instant où l'on vole pour son compte, y compris sur une machine privée, il ne se reporte pas d'une année sur l'autre.

- L'utilisation de machine privée est possible sous réserve de la signature d'une convention de vol et éventuellement, de stationnement.

- Tarif fin de saison à partir du 1<sup>er</sup> JUILLET : Cotisation frais de fonctionnement 80 € (-25 ans) et 110 € (+ 25 ans)